

Les Cahiers de droit



La responsabilité civile, par Philippe LE TOURNEAU, Dalloz, 1972, 600 p.

Jean-Claude Royer

Volume 14, Number 2, 1973

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/041762ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/041762ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (print)

1918-8218 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Royer, J.-C. (1973). Review of [*La responsabilité civile*, par Philippe LE TOURNEAU, Dalloz, 1972, 600 p.] *Les Cahiers de droit*, 14(2), 378–378.
<https://doi.org/10.7202/041762ar>

dans le droit continental, les juristes anglo-saxons retiennent le critère du « bon père de famille »; le critère anglais de « l'homme moyennement raisonnable » est cependant moins abstrait. De même, la charge de la preuve appartient au demandeur en droit anglo-saxon comme dans la tradition civiliste. La règle *res ipsa loquitur* renverse le fardeau de la preuve dans les cas où la cause exacte du fait générateur d'un préjudice demeure inconnue, mais où ce dernier ne peut normalement s'expliquer que par la faute du défendeur. Là c'est le droit belge qui se différencie à la fois du droit anglais et du droit français.

Enfin disons d'une manière générale qu'en droit anglais le dommage n'est pas, comme en droit civil « indispensable à l'intentement d'une action en responsabilité civile »⁹.

L'étude nous apparaît fort complète en droit anglais; quant au droit américain, l'auteur se contente de signaler au passage certaines différences importantes qu'il y trouve avec le droit anglais; parfois aussi, c'est le droit des autres pays de common law qui est mentionné.

La lecture du livre en entier s'avérera utile au juriste québécois, qui doit (peut-être malgré lui) faire du droit comparé.

Michèle RIVET

La responsabilité civile, par Philippe LE TOURNEAU, Dalloz, 1972, 600 p.

L'introduction d'un tel ouvrage devrait naturellement parler du fondement de la responsabilité civile. Pour des raisons morales et économiques, l'auteur propose de restaurer la notion de faute tout en y apportant certains correctifs.

Le titre premier traite des règles générales de la responsabilité civile en droit français.

L'opposition du délit civil au délit pénal amène l'auteur à critiquer la position originale du droit français concernant l'interdépendance des recours civils et pénaux. Monsieur Le Tourneau justifie toutefois la position de principe de la jurisprudence française interdisant le cumul de la responsabilité contractuelle et délictuelle.

L'auteur fait ensuite une analyse critique et une synthèse des décisions de la jurisprudence française concernant l'existence du pré-

judice, le lien de causalité et la réparation du dommage.

Le titre deux traite des diverses hypothèses de la responsabilité civile, en matière contractuelle et délictuelle.

L'auteur distingue les diverses espèces de faute (faute légère, lourde, inexcusable) et d'obligations (obligations de moyens et de résultat) pour nous montrer ensuite comment ces notions ont été concrètement appliquées par la jurisprudence française dans des contrats déterminés (les professions médicales et para-médicales, le mandataire, l'avocat, l'agence de voyage, le banquier, le loueur d'appareils d'informatique, l'établissement thermal ou de soins, l'hôtelier, le coiffeur, les contrats comportant des obligations de garde, de restitution ou de livraison de corps certains, le contrat d'entreprise).

La deuxième partie du titre deux contient une analyse de la jurisprudence française concernant la responsabilité délictuelle ou quasi-délictuelle, que celle-ci résulte d'une faute prouvée ou présumée.

Il s'agit donc d'un ouvrage utile à celui qui désire connaître la jurisprudence française sur la responsabilité civile. Comme le signale l'auteur dans sa préface « il ne s'agit pas ici d'un ouvrage doctrinal dans lequel le juriste aurait pu exposer à loisir des controverses anciennes ou présentes, proposer des constructions nouvelles. Les discussions théoriques ne font l'objet d'un rappel que lorsqu'elles sont nécessaires pour la compréhension de la jurisprudence actuelle. De même, l'évolution de la jurisprudence n'est point retracée. C'est que ce petit livre a été voulu pratique. Il est destiné aux praticiens que nous avons essayé de guider dans le maquis de ce droit d'une complexité rare. Notre dessein a été de mettre un peu d'ordre et de clarté dans cette matière. — La responsabilité Civile —, d'en montrer les lignes directrices et d'en proposer une brève synthèse ».

Jean-Claude ROYER

La séparation des pouvoirs et l'histoire constitutionnelle française, Michel TROPER, préface de Charles EISENMANN, Bibliothèque constitutionnelle et de science politique, Librairie générale de droit et de jurisprudence, Paris, 1973, 251 p.

C'est le quarante-huitième volume d'une collection qui a été créée en 1962 et que dirige,

9. À la page 337.